



Mairie de Voultz

Membres en exercice : 15
Majorité absolue : 08

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2025**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juillet 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER, le mercredi 23 juillet 2025.

Monsieur Lecosnier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

PRESENTS :

Sylvain LECOSNIER, Sabrina LATIL, Françoise ANDRE, Arnaud JOUAS, Agnès MARGAIN DUTREVIS, Gérard ALLAIN, Ghislaine GIANNITRAPANI, Nicolas BOLZE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES :

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël BRASSART, Philippe LE BLIGUET, Sébastien MARCHERAT, Stéphanie DA SILVA SOARES, Savannah LATIL, Arnaud VACHER, Fanny BRULU

POUVOIRS :

Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Arnaud JOUAS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2025.

I - Affaires délibérées :

1) Finances : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER).

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2025

Pour	Abstention	Contre
5	0	3

Madame GIANNITRAPANI s'étonne de l'absence, dans le compte-rendu, de la remarque qu'elle a formulée en début de séance concernant l'avis rendu par le Tribunal Administratif relatif à la composition des Commissions communales.

I – Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER) :

Tout d'abord, Monsieur Jouas souligne qu'au vu de l'état de dégradation du lavoir, la Commune sollicite le Département de Seine-et-Marne pour l'octroi d'une subvention, laquelle serait toutefois plafonnée à environ 30 % du montant hors taxes de la facture.

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle, la Commune engagera une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Lavoir des Lavandières, propriété communale située au cœur du village, constitue un élément emblématique du patrimoine local. Aujourd'hui fortement dégradé, ce lavoir nécessite une réhabilitation complète afin de préserver ce témoignage du passé rural et de le rendre à nouveau accessible au public.

Ce projet a pour objectif :

- de sauvegarder l'identité patrimoniale de Voulx,
- de renforcer l'attractivité touristique de la commune,
- d'offrir un lieu de mémoire valorisé et intégré dans un environnement paysager de qualité.

Les travaux envisagés comprennent notamment la restauration du bâti en pierre et la reprise de la couverture. Le montant total de l'opération est estimé à **99 405,35 € HT**.

La commune de Voulx porte intégralement ce projet et souhaite solliciter une subvention auprès du Fonds d'Équipement Rural (FER) pour en permettre la réalisation dans des conditions financières soutenables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du FER.

Vote (Pour, Abstention, Contre)

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

III – Questions diverses

1) Le laveoir

Monsieur JOUAS rappelle qu'il est nécessaire de solliciter la subvention sur la base du devis le plus élevé. Il précise qu'il n'y a aucune obligation de retenir cette entreprise par la suite, mais que le montant de la subvention ne pourra pas excéder le montant du devis présenté. Cette démarche permet ainsi de ne pas se retrouver limité en termes de financement si l'on avait initialement retenu l'entreprise la moins chère.

Parallèlement, une souscription publique sera lancée auprès de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Lecosnier indique que les entreprises consultées ont recommandé d'alléger la toiture du laveoir, celle-ci étant actuellement trop lourde par rapport à la capacité de portance des piliers.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Sylvain Lecosnier

Le Secrétaire,
Arnaud Jouas

